AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-2-70 017730

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre - 21 BEAUNE - Tél. 5.17 - 5.57

ABONNEMENT ANNUEL

CÔTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAÔNE - JURA - SAÔNE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3105.12 K

Supplément N° 1 au bulletin 112 de Janvier 1970 31 Janvier 1970

Par décision du Service Central de la Protection des Végétaux, Ministère de l'Agriculture, les réabonnements ne seront acceptés que jusqu'au 28 Février 1970. Passé ce délai, pour des raisons comptables, ils ne seront plus recevables.

TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Les traitements d'hiver ne sont pas toujours nécessaires dans les vergers bien entretenus, par contre ils sont indispensables dans les vergers négligés qu'il s'agit de "rattraper". Ils ont pour but :

- de décaper les arbres en détruisant les mousses et les lichens.
- de détruire autant que possible les oeufs et les formes hivernantes des parasites.

Ils ne donnent malheureusement pas toujours les résultats qu'on pourrait en attendre. En effet ils doivent être faits très soigneusement et toucher la totalité des brindilles, charpentières et troncs. Les quantités de bouillie nécessaires doivent être très importantes car il s'agit de "léssiver" les arbres d'ou utilisation d'une pompe à gros débit et travaillant sous forte pression.

La pulvérisation sera faite une quinzaine de jours après la taille par une belle journée d'hiver et par temps doux. Au cours de la taille, les branches dépérissantes ou mortes, les fruits momifiés et les pousses oïdiées auront été éliminées, les partie chancreuses nettoyées recouvertes d'un mastic fongicide.

Les arbres à noyaux étant souvent sensibles à la phytotoxicité des produits, diminuer les doses de moitié.Les pesticides doivent être choisis selon le but à atteindre. Les doses sont indiquées pour 100 litres d'eau. Les quantités de bouillie à l'hectare sont de l'ordre de 1500 à 2500 litres.

1 - Produits à utiliser en plèine période de repos de la végétation

Huiles d'anthracène : elles sont efficaces contre les oeufs d'insectes tels que pucerons et cheimatobie, contre les mousses et les lichens. On les emploie à la dose de 5 litres d'huile réelle.

Des associations à base d'ingrédients suivants :
- hules d'anthracène et de colorants nitrés.
- huiles d'anthracène et d'huiles de pétrole
- huiles d'anthracène, d'huiles de pétrole et de colorants nitrés.

Les doses d'emploie de ces spécialités sont celles indiquées par les fabricants.

2 - Produits à utiliser avant que les arbres aient atteints le stade C (gonflement et éclatement des bourgeons) :

Huiles de pétrole ou huiles blanches, efficaces contre les cochenilles et les acariens. Dose : 2 L 5 à 3 litres d'huile réelle.

Colorants nitrés assez bons décapants des mousses et des lichens, ovicides des oeufs de pucerons et d'araignées rouges.
Dose : 600 Grs de matière active à l'hectolitre de bouillie.

Huiles jaunes : Ce sont des huiles blanches additionnées de colorants nitrés, préconisées comme ovicides : pucerons, araignées rouges et contre cheimatobie, chenilles d'hyponomeutes et cochenilles. Dose 1 L 5 à 2 L. d'huile réelle plus 100 à 150 Grs de DNOC.

P/286

3 - Produits à utiliser de préférence à l'époque du débourrement jusqu'au stade C3 :

Oléomalathions :

Dose : 1 L. d'huile réelle plus 300 Grs de malathion

Oléoparathions :

Dose : 1 L 250 d'huile réelle plus 45 Grs de parathion.

Ces produits sont ovicides et efficaces contre les chenilles et les cochenilles

LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE LE POU DE SAN JOSE

Si les traitements d'hiver sont utiles dans la lutte contre les formes hivernantes de chenilles défoliatrices; des acariens, des pucerons, des psylles etc... les traitements contre les cochenilles en général et le Pou de San José en particulier, sont primordiaux et indispensables. Il faudra profiter des quelques belles journées précédant le débourrement pour appliquer ce traitement important et obligatoire.

Comme tout traitement d'hiver, la pulvérisation devra se faire à forte pression en utilisant le jet direct.

Les meilleurs résultats sont obtenus avec les huiles jaunes (Huile blanche plus colorant) à la dose de 3 litres pour 100 litres d'eau. Les huiles jaunes d'anthracène seront utilisées dans le cas d'arbres envahis par des mousses et lichens. Au cas, ou le départ de la végétation ne permet plus l'utilisation d'huiles jaunes (risque de brulures) on pourra utiliser encore un oléoparathion à 2 (2 litres pour 100 litres d'eau).

Nous rappelons une fois de plus que l'arreté du 29 Mai 1948, toujours en vigueur, rend obligatoire les traitements contre le Pou de San José sur tous les arbres et arbustes fruitiers y compris les Groseilliers et Cassissiers.

De même la destruction par le feu de tous les bois de taille est obligatoire avant le 31 Mars.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés
des Avertissements Agricoles

Imprimerie de la Station de Bourgogne et Franche Comté. le Directeur Gérant : L. BOUYX